

[Text]

information than we as a profession now give you on a regular and constant basis on a voluntary basis.

Mr. Stackhouse: Presumably one advantage to the government is that we would know by our own records who is regarded as a registered lobbyist and who is not. As well, there might be some criteria which over time would be established for registration. That would also add to the credibility of an occupation which, as your brief suggests, may sometimes be misunderstood and hence need increased credibility. As a politician, I can sympathize with that desire.

I point out another dimension of this, namely what seems to me the great and recent increase in the number of people who could be considered lobbyists. I am advised that there are more individuals and firms and organizations now active in the nation's capital than there were even a few years ago. Is that correct?

Mr. Graydon: I would presume it is as correct, as there are indeed more politicians and more population generally.

Mr. Stackhouse: Well, there may or may not be a connection between the two facts. But the point I am getting at is that the increase itself, and the increasing complexity of government work, suggest to me the value of some formalization of the lobbyist's role. It is not a control, but simply a formalization, which registration expresses. I think it would actually offer advantages rather than disadvantages to the registered people. There might be disadvantages to those who are not registered. But given that the criteria would be fair, it would seem to me there would be more to be gained than lost.

Continuing that, I would like to put two questions further; namely, what has been the experience of your association in self-regulation? You want that to be characteristic of your association and of the profession. Could you tell us how you are set up to discipline your members? What kind of disciplinary cases have you ever dealt with? Has anybody ever been required to withdraw from the association? What kind of penalties have been invoked, if any? In general, tell us what has been your experience as a self-regulating body and how credible you are as such a body.

Ms Vinette: To answer your specific question, we have been in existence for 34 years as an institute, and there has not been a case I am aware of in which we have revoked the status of a member because of ill-conduct. The system we have in place is such we do have a code of ethics for our institute. As you may have seen in the literature, we have an actual designation. The initials are CAE. It stands for Certified Association Executives.

Many have seen fit to write and qualify themselves as a statement of their professionalism. It is all on a voluntary

[Translation]

ment plus de renseignements que ceux que nous donnons de façon régulière et constante, et de notre plein gré, en tant qu'organisation professionnelle.

M. Stackhouse: Un avantage pour le gouvernement est sans doute qu'il suffirait de consulter les dossiers pour savoir qui est considéré comme un lobbyiste accrédité et qui ne l'est pas. De plus, on pourrait ainsi établir au cours des années certains critères d'enregistrement. Cela ajouterait également à la crédibilité d'une profession qui, comme vous semblez le dire dans votre mémoire, est parfois mal comprise. En tant que politicien, je puis comprendre pourquoi vous auriez besoin de jouir d'une plus grande crédibilité.

J'aimerais parler d'une autre dimension à cette question également: l'augmentation importante et récente du nombre de personnes que l'on pourrait considérer comme lobbyistes. On me dit qu'il y a plus de particuliers, firmes et organisations à l'heure actuelle qui sont actifs dans la Capitale nationale qu'il y a quelques années seulement. Est-ce exact?

M. Graydon: Je suppose que l'on pourrait dire cela, comme on pourrait dire également qu'il y a à l'heure actuelle un grand nombre de politiciens et que la population a augmenté.

M. Stackhouse: Le rapport entre ces deux choses n'est peut-être pas évident. Ce que je veux dire cependant c'est que cette augmentation elle-même ainsi que la complexité toujours croissante du travail gouvernemental semblent militer en faveur de la formalisation du rôle de lobbyiste. Il ne s'agit pas d'un contrôle, mais simplement d'officialiser, d'enregistrer. Cela offrirait des avantages plutôt que des désavantages pour les personnes enregistrées. Il est possible que les personnes qui ne le seraient pas seraient handicapées, mais si les critères sont justes, il me semble qu'il y aurait plus à gagner qu'à perdre en procédant de cette façon.

Dans cette même veine, j'aimerais vous poser deux questions: premièrement, quelle a été l'expérience de votre association en matière d'autoréglementation? Il s'agit là selon vous d'une caractéristique de votre association et de la profession. Comment disciplinez-vous vos membres? Parlez-nous des cas où vous avez dû discipliner certains de vos membres. Avez-vous jamais demandé à un membre de se retirer de l'association? Quelles peines avez-vous prévues? J'aimerais que vous me parliez de façon générale de votre expérience en tant qu'organisme qui s'autoréglemente et que vous me disiez de quelle crédibilité vous jouissez en tant que tel.

Mme Vinette: Pour répondre précisément à votre question, notre institut existe depuis 34 ans et je ne me souviens d'aucun cas où nous ayons révoqué le statut d'un de nos membres à cause de mauvaise conduite. Nous avons établi un code de déontologie et comme vous l'avez sans doute remarqué dans le document que nous vous avons distribué, nous avons une appellation officielle, dont les initiales sont CAE, Cadre d'association émérite.

Beaucoup de nos membres ont éprouvé le besoin d'être accrédités, ce qui reflète leur professionnalisme. Tout se fait de